ANNEXE 6 : Modalités de modification du document suite à la réception des différentes contributions

1. Etapes depuis la validation du projet de PCAET en Conseil communautaire

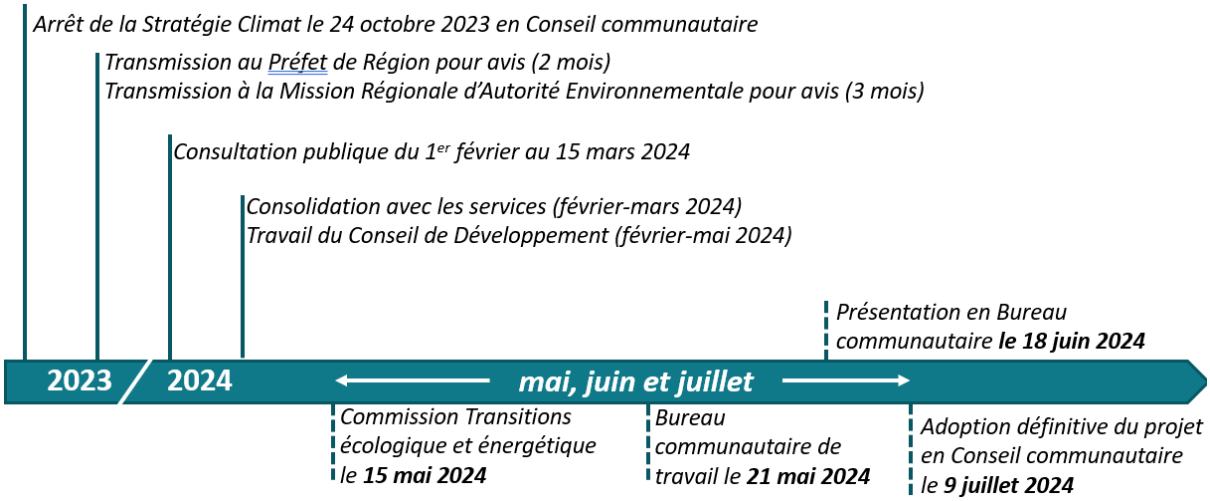

2. Les différents types d'acteurs ayant été consultés

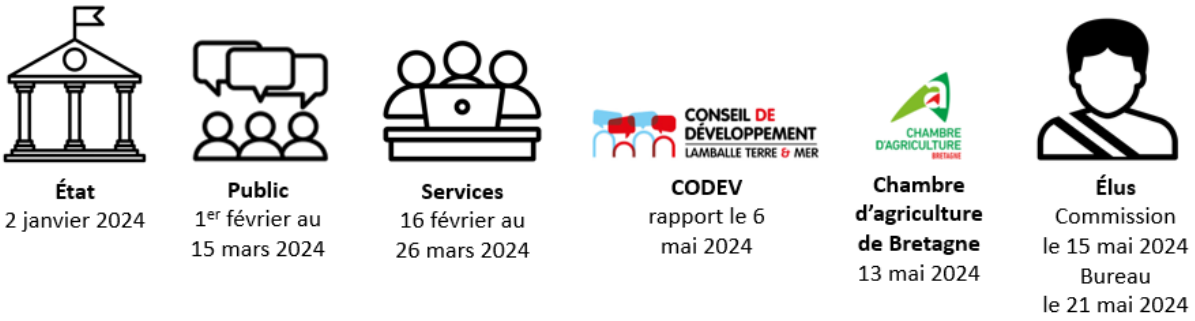

- Avis de la Préfecture de Région réceptionné le 2 janvier 2024
- Notification de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) le 8 février 2024: « *la MRAe n'a pu étudier le dossier dans les délais impartis et est donc réputée n'avoir aucune observation à formuler* ».
- Consultation du public du 1er février au 15 mars 2024
  - Dossier complet et formulaire de recueil sur le site internet de l'agglomération
  - Dossier complet et cahier de recueil au siège de l'agglomération et au sein de son site de Saint-Alban
  - Dossier synthétique et cahier de recueil dans les mairies des 38 communes de l'agglomération
  - Trois réunions publiques et une réunion de restitution de la consultation publique
  - ➢ 10 contributions citoyennes
  - ➢ 2 contributions d'associations
  - ➢ 47 participants aux réunions publiques
- Consultation des services du 16 février au 26 mars

    - 5 réunions thématiques : mobilités, énergies, production et transformation alimentaire, préservation des ressources, sensibilisation/mobilisation
    - 33 participants uniques
- Contribution du Conseil de développement réceptionnée le 6 mai 2024
- Rencontre de la Chambre d'agriculture de Bretagne à sa demande le 13 mai 2024
- Commission Transitions le 15 mai 2024 : atelier d'intelligence collective ayant pour but la modification du plan d'actions
- Bureau communautaire le 21 mai 2024 : atelier d'intelligence collective ayant pour but la modification du plan d'actions
- Soumission des fiches-actions aux services concernés au fur et à mesure de leur écriture
- Présentation du document finalisé en Bureau communautaire le 18 juin 2024
- Passage en Conseil communautaire pour approbation le 9 juillet 2024